

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 747

18 avril 2011

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|--|-------|
| 3 V S.A. | 35813 | Lacka | 35845 |
| Alama Europe S.A. | 35850 | LCE Allemagne 3 S.à r.l. | 35813 |
| AMP Capital Investors (Angel Trains EU No. 1) S. à r.l. | 35830 | Luxgest S.A. | 35826 |
| Ariata S.A. | 35826 | Maspalomas S.A. | 35827 |
| Aroles 1 S.à r.l. | 35810 | MBB Holding S.A. | 35841 |
| Ascocentrum S.à r.l. | 35827 | Ravago Distribution S.A. | 35823 |
| Blaser et Schott Luxembourg S.à r.l. | 35848 | Ravago S.A. | 35843 |
| Bocaril S.A. | 35842 | Rin-Pwene S.A. | 35816 |
| Burnside S.à r.l. | 35819 | Royale Neuve VII S.à r.l. | 35835 |
| Cometec S.A. | 35831 | RP Waldstadt S.à r.l. | 35814 |
| Consortium International S.A. | 35856 | Sittler S.à r.l. | 35853 |
| Dante S.à r.l. | 35838 | Southwestern Investments Holding S.A. | 35851 |
| Diamond Drivers Services | 35841 | SPI Consulting S.à r.l. | 35831 |
| Edmond de Rothschild Euroopportunities S.C.A., SICAR | 35820 | Tegernsee S.A. - S.P.F. | 35824 |
| Element Six Technologies S.à r.l. | 35855 | Teresa S.A. | 35817 |
| Fisher Luxembourg Danish Holdings S.à r.l. | 35838 | Teresa S.A. - SPF | 35817 |
| Forbach Invest S.à r.l. | 35833 | TV Holding S.à r.l. | 35828 |
| Fortis Luxembourg-Vie S.A. | 35833 | Uplux SARL | 35829 |
| Furuhill Invest S.A. | 35836 | Vietnam Opportunity Growth | 35819 |
| Ginkgo Management S.à r.l. | 35835 | Weekendesk International S.A. | 35832 |
| Ignys S.à r.l. | 35816 | Wings of Germany South S.A. | 35829 |
| Jodocy Group | 35828 | WLM Staff S.à r.l. | 35815 |
| Koremar | 35848 | World Performance Portfolios | 35812 |
| | | Yme Holding S.A. | 35814 |

Aroles 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.596.

In the year two thousand ten, on the fifteenth day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Apax WW Nominees Limited, a company incorporated in England and Wales under company number 04693597, whose registered office is at 33, Jermyn Street, London SW1Y 6DN, United Kingdom (“Apax WW Nominees Limited”); and

2. Apax US VII, L.P., having its registered office at c/o Walkers House, PO Box 908 GT George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registry of Limited Partnerships under number 17014 (“Apax US VII, L.P.”).

Apax WW Nominees Limited and Apax US VII, L.P. are here represented by Mr. Laurent Thailly, lawyer, with professional address at 291, route d’Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given on 14 December 2010.

I. The said proxies, after having been signed “ne varietur” by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare that they are the sole shareholders (the “Shareholders”) of Aroles 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, having a share capital of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 125.596 (the “Company”), incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 21 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1039, page 49832, dated 2 June 2007, and whose articles (the “Articles”) have been last amended by a deed of Maître Paul Bettingen, prenamed, dated 23 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1128, page 54114 dated 12 June 2007.

III. The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the interim financial statements of the Company for the period from 1st July 2010 to 15 December 2010 (the “Interim Financial Statements”);

2. Granting discharge to the members of the board of directors (conseil de gérance) of the Company for the performance of their duties for the period from 1st July 2010 to the date of the present general shareholders’ meeting;

3. Dissolution of the Company and putting it into voluntary liquidation and start of the liquidation proceedings;

4. Appointment of the liquidator of the Company and determination of its powers; and

5. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to approve the Interim Financial Statements.

Second resolution

The Shareholders resolve to grant discharge to the members of the board of directors (conseil de gérance) of the Company for the performance of their duties for the period running from 1st July 2010 to the date of the present general shareholders’ meeting.

Third resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the “Law”), the Shareholders resolve to dissolve the Company and put it into voluntary liquidation and start the liquidation proceedings.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to appoint as liquidator of the Company: Luxembourg Liquidation Co II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, with a share capital of twelve

thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 150.000.

The aforesaid liquidator has as mission to realise the whole of assets and liabilities of the Company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company. The liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as it may deem fit, to one or several representatives. The liquidator's signature binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of the Law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholders.

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Closure of the meeting

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail and be binding.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française

En l'an deux mille dix, le quinze décembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

- Apax WW Nominees Limited, une société constituée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 04693597, ayant son siège social au 33, Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni ("Apax WW Nominees Limited"); et
- Apax US VII L.P., ayant son siège social au c/o Walkers House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée au registre des sociétés à responsabilité limitée sous le numéro 17014 ("Apax US VII L.P.").

Apax WW Nominees Limited et Apax US VII, L.P. sont ici représentés par M. Laurent Thailly, juriste, ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu de procurations datées du 14 décembre 2010.

I. Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

II. Les parties comparantes déclarent qu'elles sont les seuls associés (les "Associés") de la société Aroles 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ayant un capital social de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125.596 (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 21 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1039, page 49832, en date du 2 juin 2007, et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Paul Bettingen, précité, en date du 23 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1128, page 54114, daté du 12 juin 2007.

III. Les parties comparantes, représentées comme susmentionné, ayant reconnues être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes intérimaires de la Société pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 15 décembre 2010 (les «Comptes Intérimaires»);
 2. Décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat pour la période du 1^{er} juillet 2010 à la date de la présente assemblée générale des associés;
 3. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société et commencement de la procédure de liquidation;
 4. Nomination du liquidateur de la Société et détermination de ses pouvoirs; et
 5. Divers,
- ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'approuver les Comptes Intérimaires.

Deuxième résolution

Les Associés décident de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat du 1^{er} juillet 2010 à la date de la présente assemblée générale des associés.

Troisième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), les Associés décident de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Quatrième résolution

Les Associés décident de nommer en tant que liquidateur: Luxembourg Liquidation Co II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille six cent euros (EUR 12.600,-) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 150.000.

Le liquidateur prénommé a pour mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus aux articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des associés.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Clôture de l'assemblée

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombent à la Société à raison du présent acte et sont estimés à environ mille euros (€ 1.000.-).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants et en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire des comparants à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Thailly, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16618. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011012778/140.

(110014737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

World Performance Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 150.890.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 28 décembre 2010 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

Mr Jean Philippe Claessens (Président)

41 Op Bierg

L-8217 Mamer

Mr Philippe Meloni

41 Op Bierg

L-8217 Mamer

Mr Gianluigi Sagramoso

41 Op Bierg

L-8217 Mamer
Mr Derek Chambers
10 rue Mambra
L-8246 Mamer
Mr Martin Vogel
602 Hohlstrasse
CH-8010 Zurich
Mme Jana Frnkova
10 rue Mambra
L-8246 Mamer

2. Le mandat de Deloitte S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société a été renouvelé.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 30 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 25 janvier 2011.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET ASSET MANAGEMENT Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011018545/39.

(110022271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

3 V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.982.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 1^{er} mars 2011

1) M. Fabio GAGGINI a été reconduit dans ses mandats d'administrateur de catégorie A et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

2) M. Hans KÜPPER a été reconduit dans son mandat d'administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

3) M. David GIANNETTI a été reconduit dans son mandat d'administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

4) M. Xavier SOULARD a été reconduit dans son mandat d'administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

5) La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour 3 V S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011034484/22.

(110038381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

LCE Allemagne 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 136.306.

EXTRAIT

En date du 28 février 2011, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Prise en compte de la démission de Marjoleine van Oort comme gérante A de la société avec effet immédiat;
- Nomination au poste de gérant A de M. Ivo Hemelraad, né le 12 octobre 1961 à Utrecht (Pays-Bas) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 février 2011.

Référence de publication: 2011034341/15.

(110038424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

RP Waldstadt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.713.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 24 janvier 2011 à 11h15

L'Assemblée Générale Ordinaire accepte la démission de M. Michaël Astarita, Gérant A, et décide de nommer en remplacement comme gérant A pour une durée illimitée:

Monsieur Fess Wofse,

399, Park Avenue, 7th floor, New-York NY 10022 (USA)

L'Assemblée Générale des Associés accepte la démission de M. Edouard Georges, Gérant B, et décide de nommer en remplacement comme gérant B pour une durée illimitée:

Monsieur Jérôme Wunsch

34a, Bd. Grand-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour copie conforme

RP WALDSTADT S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2011034133/20.

(110036922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

Yme Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 209, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 45.910.

L'an deux mille dix, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding "YME HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 209, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 45.910, constituée suivant acte notarié en date du 2 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 62 du 14 février 1994 et dont les statuts ont été modifiés

- suivant acte notarié du 28 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 130 du 7 avril 1994,

- suivant acte notarié du 18 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 519 du 15 octobre 1996,

avec un capital souscrit de fixé à cent vingt-cinq mille deux cent six livres sterling (125.206,- GBP), représenté par quatre mille huit cent soixante-quatre (4.864) actions sans désignation de valeur nominale.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Nicolas BANNASCH, Avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg, 209, route de Longwy.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Stella CUSCE, employée, demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg, 209, route de Longwy.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux modalités légales de convocations de l'assemblée.
2. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
- 3.- Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateurs:

Maître Nicolas BANNASCH, Avocat à la cour, né à Wuppertal, le 17 octobre 1964, demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg, 209, route de Longwy, et

Maître Juerg WYLER, Avocat à la Cour, né à Winterthur, le 15 août 1955 demeurant à CH-8022 Zurich, 1, Stadthausquai (Suisse).

Les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 1.000,- EUR, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nicolas BANNASCH, Stella CUSCE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 décembre 2010. Relation GRE/2010/4168. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 janvier 2011.

Référence de publication: 2011013813/65.

(110016013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

WLM Staff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 146.335.

L'an deux mil onze, le vingt janvier.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme WLM S.A. ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, (RCS Luxembourg B 112223),

ici représentée par Monsieur Alain BOUR, agissant en sa qualité d'administrateur de la société, avec pouvoir de signature individuel lui conféré par l'article 12 des statuts de la société.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'associé représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "WLM Staff S.à r.l." avec siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 mai 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1190 du 18 juin 2009.

L'associée unique, représentée comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associée unique transfère le siège social de la société de L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal à L-5326 Contern, 13, Rue Edmond Reuter et modifie en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts, qui aura la teneur suivante:

« **Art. 2 (première phrase).** Le siège de la société est établi dans la Commune de Contern.»

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à 750.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. GLOESENER; D. HOFFMANN; A. BOUR, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 janvier 2011. Relation: LAC/2011/4151. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 4 février 2011.

Référence de publication: 2011018557/35.

(110021778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

Igny S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 139.883.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg concernant l'associé de la Société suivant:

- Ingelstorp Investments

dont l'adresse est désormais la suivante:

- Windward 1, Regatta Office Park,

Grand Cayman, KY1-1103, Cayman Islands

et dont la forme sociale est "unlimited liability company".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2011.

Igny S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011034313/19.

(110038109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

Rin-Pwene S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 10, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 49.706.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Jules MOVILLIAT, administrateur de sociétés, demeurant à Attert (Belgique), ici représenté par Monsieur Yvan HAUTECOEUR, comptable, demeurant à Toernich (Belgique),

en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré le 17 décembre 2010,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de «Rin-Pwene S.A.», avec siège social à L-8399 Windhof, 10, rue de l'Industrie, constituée suivant acte reçu par le notaire Réginald NEUMANN, alors de résidence à Luxembourg,

en date du 19 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 147 en date du 1^{er} avril 1995.

II. Que le capital social souscrit et libéré intégralement est fixé à DEUX CENT QUARANTE-HUIT MILLE EUROS (248.000,- euros) représenté par mille actions (1000), de DEUX CENT QUARANTE-HUIT euros (248,- €) chacune.

III. Que le soussigné est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la société.

IV. Qu'en tant que seul actionnaire, le soussigné déclare expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

V. Que le soussigné connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

VI. Que le soussigné, actionnaire unique, se considérant comme le liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

VII. Que le soussigné donne décharge expresse aux administrateurs, administrateur-délégué et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

VIII. Que le soussigné remet au notaire les certificats des actionnaires de la société en sa possession pour destruction.

IX. Que partant la liquidation de la société est achevée.

X. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à Windhof, 10 rue de l'Industrie.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de HUIT CENTS EUROS (EUR 800,-).

DONT acte, fait est passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Hautecoeur, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16294. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011022537/47.

(110026826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

**Teresa S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Teresa S.A.).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 39.614.

L'an deux mille dix, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «TERESA», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 39614, constituée suivant acte notarié en date du 13 février 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 172 du 29 avril 1992. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié reçu en date du 6 juin 2001, publié au Mémorial C, le 11 mars 2003, sous le numéro 259.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Manuel HACK, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Séverine HACKEL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

- Modification de la dénomination sociale de la société en TERESA S.A.-SPF et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

- Modification de l'article 21 des statuts.

- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006.

- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «TERESA S.A. -SPF».

Troisième résolution

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'article 1^{er}, l'article 4 et l'article 21 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «TERESA S.A. - SPF».”

« **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

« **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, l'article 12 et l'article 16 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 6. (Premier alinéa).** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.»

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. HACK, S. HACKEL, N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15810. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011013111/101.

(110015175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Vietnam Opportunity Growth, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.824.

Suite à la démission de Madame Martine VERMEERSCH en date du 17 janvier 2011, le Conseil d'Administration se compose dès lors de:

- Monsieur Jacques de Chateaufieux;
- Monsieur Patrick Wagenaar;
- Monsieur Jean-François Leidner.

Luxembourg, le 28 février 2011.

Pour VIETNAM OPPORTUNITY GROWTH
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Agent Domiciliaire
Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE
Directeur / -

Référence de publication: 2011034146/18.

(110036624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

Burnside S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, Z.I. Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 69.347.

L'an deux mille onze, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Richard Paul FRY, administrateur de sociétés, demeurant à L8291 Meispelt, 52, rue de Keispelt;
2. Madame Elizabeth Mary SCOTT, administrateur de sociétés, demeurant à L-8291 Meispelt, 52, rue de Keispelt,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée BURNSIDE, avec siège social à Bereldange, constituée suivant acte notarié, en date du 9 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro

480 du 24 juin 1999, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant en date du 11 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil C numéro 974 du 26 juin 2002;

- Qu'ils ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés DECIDENT DE transférer le siège social de la Société de L7213 Bereldange, 29, Am Becheler à Z.I. Bommelscheuer, L-4940 Bascharage.

Deuxième résolution

Les Associés DECIDENT DE modifier l'article 2 des Statuts, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts"

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à huit cents euros (EUR 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: R.P. FRY, E.M. SCOTT, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 janvier 2011. Relation: LAC/2011/2925. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2011.

Référence de publication: 2011020879/38.

(110025619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Edmond de Rothschild Euroopportunities S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 117.202.

In the year two thousand and ten, on the tenth of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Edmond de Rothschild Euroopportunities S.C.A., SICAR", a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the regime of the SICAR (société d'investissement en capital à risque) Law dated June 15, 2004, as amended, having its registered office at 20 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117202 (the Company), incorporated by notarial deed of Me Joseph Elvinger, notary in Luxembourg, on June 13, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1284 dated July 3, 2006, which bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary on September 18, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2123 dated October 29, 2009.

The meeting is chaired by Grégoire Fraisse, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Gaelle Bernard, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with the present deed.

II. All shareholders have been duly convened by registered mail. As appears from the said attendance list, a number of shares representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, presently fixed at eighty-nine million thirty-three thousand five hundred Euro (EUR 89.033.500,00) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the share capital of the Company to the extent of two million five hundred thousand Euro (EUR 2.500.000,00) from its current amount of eighty-nine million thirty-three thousand five hundred Euro (EUR 89.033.500,00) down to eighty-six million five hundred and thirty-three thousand five hundred Euro (EUR 86.533.500,00), through the reduction of the paid-in capital of the nominal value of each Class A Share in issue by twelve Euro and fifty cents (EUR 12,50) from three hundred and eighty-seven Euro and eighty-five cents (EUR 387,85) down to three hundred and seventy-five Euro and thirty-five cents (EUR 375,35), diminishing the nominal value of each Class A Share down from four hundred and forty-four Euro and fifty four cents (EUR 444,54) to four hundred and thirty-two Euro and four cents (EUR 432,04).

2. Agreement by the shareholders of the reimbursement to the Class A shareholders pro rata to their holding of Class A shares, in accordance with the provisions of the Company's articles.

3. Amendment of article 5 of the Company's articles of incorporation.

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took each of the following resolutions at least at the qualified majority required under the Company's articles:

First resolution

The shareholders resolved to decrease the share capital to the extent of two million five hundred thousand Euro (EUR 2.500.000,00) from its current amount of eighty-nine million thirty-three thousand five hundred Euro (EUR 89.033.500,-) down to eighty-six million five hundred and thirty-three thousand five hundred Euros (EUR 86.533.500,00), through the reduction of the paid-in capital of the nominal value of each Class A Share in issue by twelve Euro and fifty cents (EUR 12,50) from three hundred and eighty-seven Euro and eighty-five cents (EUR 387,85) down to three hundred and seventy-five Euro and thirtyfive cents (EUR 375,35), diminishing the nominal value of each Class A Share down from four hundred and forty-four Euro and fifty four cents (EUR 444,54) to four hundred and thirty-two Euro and four cents (EUR 432,04).

Second resolution

The shareholders resolved to agree that the two million five hundred thousand Euro (EUR 2.500.000,00) will be allocated to the benefit of the sole Class A Shareholders pro rata to their holding of Class A Shares, as set out in the Articles of Association.

Third resolution

The meeting consequentially resolved to amend article five of the Company's articles of incorporation to give it the following wording:

" **Art. 5.** The issued capital of the Company is set at eighty-six million five hundred and thirty-three thousand five hundred Euro (EUR 86.533.500,00) divided into:

- two hundred thousand (200,000) Class A Shares (the Class A Shares), all with a nominal value of four hundred and thirty-two Euro and four cents (EUR 432,04) each.

- two hundred and fifty (250) Class B Shares (the Class B Shares), all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each.

- one (1) Class C Share (the Class C Share), which shall only be held by the General Partner, with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00), fully paid up.

The Class A and Class B shares can only be held by Limited Partners. The Class A Shares and Class B Shares are individually referred to as a Share and together as the Shares. Holders of Class A and B Shares are individually referred to as Shareholder and together as Shareholders. The Class C Share is referred to as a C Share. A holder of C Share is referred to as the General Partner. The Shares may be held or acquired by whatever means only by Persons qualifying as a Qualified Investor within the meaning of the SICAR Law and any amendment thereto."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the above are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1.400,00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le dix décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Edmond de Rothschild Euroopportunities S.C.A., SICAR (ci-après la Société), une société en commandite par actions soumise au régime des sociétés d'investissement en capital à risque prévu par la loi du 15 juin 2004, telle qu'amendée, ayant son siège social au 20 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117.202 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire à Luxembourg, en date du 13 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1284 du 3 juillet 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2123 du 29 octobre 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Grégoire Fraisse, employé, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Gaëlle Bernard, employée, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que tous les actionnaires ont été dûment convoqués par courrier recommandé. Qu'il appert de cette liste de présence qu'un nombre d'actions représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social, actuellement fixé à quatre-vingt-neuf millions trente-trois mille cinq cents Euro (EUR 89.033.500,00), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital de la Société d'un montant de deux millions cinq cent mille Euro (EUR 2.500.000,00) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-neuf millions trente-trois mille cinq cents Euro (EUR 89.033.500,00) à quatre-vingt-six millions cinq cent trente trois mille cinq cents Euro (EUR 86.533.500,00) par réduction de la part libérée de la valeur nominale des Actions de Classe A d'un montant de douze Euro et cinquante centimes (EUR 12,50), celle-ci passant ainsi de trois cent quatre-vingt-sept Euro et quatre-vingt-cinq centimes (EUR 387,85) à trois cent soixante-quinze Euro et trente-cinq centimes (EUR 375,35), et portant la valeur nominale totale de chaque Action de Classe A de quatre cent quarante-quatre Euro et cinquante-quatre centimes (EUR 444,54) à quatre cent trente-deux Euro et quatre centimes (EUR 432,04).

2. Acceptation par les actionnaires des remboursements au bénéfice exclusif des actionnaires de Classe A au pro rata de leur détention des Actions de Classe A, conformément aux statuts de la Société.

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

4. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, adopte chacune des résolutions suivantes au moins à la majorité qualifiée requise par les statuts:

Première résolution

La présente assemblée décide de réduire le capital de la Société d'un montant de deux millions cinq cent mille Euro (EUR 2.500.000,00) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-neuf millions trente-trois mille cinq cents Euro (EUR 89.033.500,00) à quatre-vingt-six millions cinq cent trente trois mille cinq cents Euro (EUR 86.533.500,00) par réduction de la part libérée de la valeur nominale des Actions de Classe A d'un montant de douze Euro et cinquante centimes (EUR 12,50), celle-ci passant ainsi de trois cent quatre-vingt-sept Euro et quatre-vingt-cinq centimes (EUR 387,85) à trois cent soixante-quinze Euro et trente-cinq centimes (EUR 375,35), et portant la valeur nominale totale de chaque Action de Classe A de quatre cent quarante-quatre Euro et cinquante-quatre centimes (EUR 444,54) à quatre cent trente-deux Euro et quatre centimes (EUR 432,04).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver le remboursement du montant de deux millions cinq cent mille Euro (EUR 2.500.000,00) au bénéfice exclusif des Actionnaires de Classe A au prorata de leur détention des Actions de Classe A, conformément aux statuts de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-six millions cinq cent trente-trois mille cinq cents Euros (EUR 86.533.500,00), réparti en:

- Deux cent mille (200.000) Actions de Classe A (les Actions de Classe A), ayant une valeur nominale de quatre cent trente-deux Euro et quatre centimes (EUR 432,04) chacune.

- Deux cent cinquante (250) Actions de Classe B (les Actions de Classe B ou Actions à Intérêt Différé), ayant une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune.

- une (1) Action de Classe C (l'Action de Classe C), qui ne pourra être détenue que par l'Associé Commandité, et dont la valeur nominale est de cinq cents Euro (EUR 500,00), entièrement libérée.

Les Actions de Classe A et B ne peuvent être détenues que par des Associés Commanditaires. Les Actions de Classe A et B prises individuellement sont désignées comme une Action, ensemble les Actions. Les porteurs d'Action de Classe A et B considérés individuellement sont désignés comme un Actionnaire, ensemble les Actionnaires. L'Action de Classe C est appelée Action C. Le porteur de l'Action C est appelé Associé Commandité. Les Actions ne peuvent être détenues ou acquises par quelque moyen que ce soit uniquement par une Personne répondant à la définition d'Investisseur Averti contenu dans la Loi SICAR et ses modifications."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents Euro (EUR 1.400,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants susnommés, connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: Fraisse, Bernard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16157. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011012863/169.

(110015497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Ravago Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 136.280.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 février 2011

- M. Paul DE PUYDT, domicilié Arthur Goemaerelei 12, B-2018 Antwerpen, est nommé en tant que nouvel administrateur de catégorie B jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

- Le Conseil d'Administration de la Société sera dorénavant composé comme suit:

Stichting Administratiekantoor RAVAGO, représentée par Mme Gunhilde VAN GORP,

Représentant Permanent, administrateur de catégorie A;

Mr. Benoît PARMENTIER, administrateur de catégorie A;

Mr. Bavo DEPAUW, administrateur de catégorie B;

Mr. Jim DUFFY, administrateur de catégorie B;

Mr. David DER HAGOPIAN, administrateur de catégorie B;

Mr. Leo CAERS, administrateur de catégorie B;

Mr. Paul DE PUYDT, administrateur de catégorie B;

Mr. Benoit DE KEYSER, administrateur de catégorie B.

Fait à Luxembourg, le 11 février 2011.

Certifié sincère et conforme

RAVAGO DISTRIBUTION S.A.

B. PARMENTIER / STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO

Administrateur / Administrateur

- / Représenté par Mrs. Gunhilde VAN GORP
- / Représentant Permanent

Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting of February 11th, 2011

- Mr. Paul DE PUYDT domiciled at Arthur Goemaerelei 12, B-2018 Antwerpen, is appointed as new Director of B category until the Annual General Meeting of 2011.-

- The Board of Directors of the Company will be now set up as follows:

Stichting Administratiekantoor RAVAGO, represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP,

Permanent Représentative, director of A category;

Mr. Benoît PARMENTIER, director of A category;

Mr. Leo CAERS, director of B category;

Mr. Paul DE PUYDT, director of B category;

Mr. Bavo DE PAUW, director of B category;

Mr. Jim DUFFY, director of B category;

Mr. David DER HAGOPIAN, director of B category;

Mr. Benoit DE KEIJSER, director of B category.

Luxembourg, February 11th, 2011.

For true copy

RAVAGO DISTRIBUTION S.A.

B. PARMENTIER / STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO

Director / Director

- / Represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP

- / Permanent Representative

Référence de publication: 2011022647/47.

(110026393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Tegernsee S.A. - S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 139.588.

Im Jahre zweitausendelf, den siebzehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung (die "Versammlung") die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "Tegernsee S.A. -S.P.F.", mit Sitz in L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker, eingetragen im Handels-und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 139588, (die "Gesellschaft"), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz in Niederanven, am 28. Mai 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1727 vom 14. Juli 2008.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Jean-Nicolas genannt John WEBER, Steuerexperte, beruflich wohnhaft in L-2132 Luxembourg, 36, Avenue Marie-Thérèse.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Guy LANNERS, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in L-2132 Luxembourg, 36, Avenue Marie-Thérèse.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herr Luc HILGER, Steuerexperte, beruflich wohnhaft in L-2132 Luxembourg, 36, Avenue Marie-Thérèse.

Der Vorstand der Versammlung war damit bestellt und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1. Beschlussfassung die Gesellschaft, in Übereinstimmung mit dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, vorzeitig aufzulösen und zu liquidieren;

2. Entlast der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Kommissars der Gesellschaft;

3. Ernennung eines Liquidators sowie Festlegung dessen Befugnisse;

4. Verschiedenes.

B) Dass die anwesenden oder vertretenden Gesellschafter, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevoll-

mächtigten der vertretenen Gesellschafter, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.

C) Dass die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet, dieser Urkunde beigegeben wird, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten.

Keine weiteren Einberufungsmittelungen waren erforderlich.

E) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Alsdann hat die Versammlung, nach eingehender Beratung, einstimmig folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

In Übereinstimmung mit dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, beschließt die Versammlung die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidation.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Tätigkeiten der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Kommissars, welche sie für die Gesellschaft bis zum heutigen Tage ausführten, anzuerkennen, zu bestätigen und zu übernehmen.

Die Versammlung beschließt außerdem auf jeden Rechtsanspruch, welche die Gesellschaft gegenüber den Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars, im Zusammenhang mit der Führung der Gesellschaft haben könnte, zu verzichten und ihnen volle Entlastung für die Ausführung ihrer jeweiligen Mandate zu erteilen.

Dritter Beschluss

Im Anschluss an den vorangehenden Beschluss beschließt die Versammlung Herrn Jean-Nicolas genannt John WEBER, Steuerexperte, geboren in Wiltz, am 17. Mai 1950, beruflich wohnhaft in L-2132 Luxemburg, 36, Avenue Marie-Thérèse, zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen und ihm folgende Befugnisse zu erteilen:

Der Liquidator hat die weitesten Befugnisse, die in Artikel 144 bis 148 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, festgelegt sind.

Der Liquidator kann alle Handlungen vornehmen, die der Artikel 145 vorsieht, ohne die Genehmigung der Hauptversammlung zu beantragen in den Fällen, in denen sie zu beantragen ist.

Der Liquidator kann das Hypothekenregister davon freistellen, eine automatische Eintragung vorzunehmen; auf alle dinglichen Rechte, Vorzugsrechte, Hypotheken, Anfechtungsverfahren verzichten; jegliche Pfändung aufheben, gegen oder ohne Zahlung aller Vorzugseintragungen, Hypothekeneintragungen, Übertragungen, Pfändungen, Anfechtungen oder anderer Belastungen.

Der Liquidator ist von der Bestandsaufnahme befreit und kann sich auf die Konten der Gesellschaft berufen.

Der Liquidator kann, auf eigene Verantwortung, für spezielle oder spezifische Operationen, seine Befugnisse an einen oder mehrere Bevollmächtigte delegieren, für eine Zeit, die er festlegt.

Der Liquidator kann die Aktiva der Gesellschaft in bar oder als Sachleistung an die Gesellschafter verteilen, nach seinem Willen im Verhältnis zu der Beteiligung der Gesellschafter am Gesellschaftskapital."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: J.-N. WEBER, G. LANNERS, L. HILGER, C. WERSANDT..

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 janvier 2011. LAC/2011/3490. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2011.

Référence de publication: 2011013775/81.

(110016207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

Luxgest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 51.812.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 05 avril 2010

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité des voix de:

- reconduire le mandat de Commissaire de Monsieur Axel Dumont pour un terme de trois années arrivant à échéance à l'Assemblée Générale de l'an 2013.

Dressé à Kockelscheuer, le 05 avril 2010.

Référence de publication: 2011032749/11.

(110037322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Ariata S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 81.835.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Romain THILLENS, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Werner SMETS, demeurant au 11, Avenue Saint-Michel, MC-98.000 Monaco,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "ARIATA S.A.", ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 81.835, a été constituée suivant acte reçu le 03 mai 2001 par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 1034, du 20 novembre 2001. Ses statuts ont été modifiés selon acte dressé en date du 18 juin 2008 par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 1853 du 28 juillet 2008.

II.- Que le capital social de la société anonyme "ARIATA S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,00) chacune, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "ARIATA S.A."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société avec effet immédiat.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. THILLENS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59950. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011018830/48.

(110021784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Ascocentrum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.088.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 2 mars 2011

1. M. Christian HEINEN a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. M. David SANA a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

3. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

4. M. Julien PONSON, administrateur de sociétés, né à Poissy (France), le 29 juillet 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 25 février 2011:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.A.: 250 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

La limited Partnership, PineBridge Global Emerging Markets Partners Viaduct, L.P., avec siège social à Maples & Calder, Ugland House, S. Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caimans, enregistrée auprès du registre des Iles Caimans sous le numéro 22007: 250 parts sociales

Luxembourg, le 7 mars 2011.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour ASCOCENTRUM S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011035169/27.

(110038800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

Maspalomas S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 30.916.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Hugo VAN KERCKHOVE, rentier,

demeurant à Edificio Pechoto, rue Carlos Gomes 138, Apart. 604 B, Belem-PARA, Bresil,

ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que son mandant est seul propriétaire de toutes les actions de la société anonyme holding MASPALOMAS S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 30.916

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 03 juillet 1989, publié au Mémorial C numéro 338 du 20 novembre 1989, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 mai 1994, publié au Mémorial C numéro 387 du 10 octobre 1994,

dont le capital social a été converti en euros aux termes d'une assemblée sous seing privé tenue en date du 14 novembre 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 645 du 17 août 2001

dont le capital social est de cent quarante-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 148.750), représenté par cinq mille neuf cent cinquante (5.950) actions, d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune,

- que son mandant décide de dissoudre ladite société;

- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, son mandant reprend tout l'actif à son compte;
- que son mandant reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'il assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 janvier 2011. Relation: EAC/2011/375. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011019062/43.

(110022849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Jodocy Group, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 110.151.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011034324/9.

(110037996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

TV Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 110.578.805,57.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.127.

Résolution prise par les associés de la Société en date du 27 janvier 2011

En date du 27 janvier 2011, les associés de la Société ont pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Jeffrey HORING, né le 6 mars 1964 dans le New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle: 680 Fifth Avenue, 8th. Floor, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- de nommer Monsieur Mike TRIPLETT, né le 21 février 1973 au Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle: 680 Fifth Avenue, 8th. Floor, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Mark LESSING, gérant de classe A
- Monsieur Bob GOODMAN, gérant de classe A
- Monsieur Alexander CRISSES, gérant de classe A
- Monsieur Jeffrey HORING, gérant de classe A
- Monsieur Mike TRIPLETT, gérant de classe A
- Monsieur Bruno BAGNOULS, gérant de classe B
- Madame Laurence GOBLET, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

TV HOLDING S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011019194/28.

(110022358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Wings of Germany South S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.668.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «WINGS OF GERMANY SOUTH S.A.», ayant son nouveau siège social à L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande Duchesse Charlotte,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 145.668,

tenue en date du 26 janvier 2011, suivant acte sous seing privé, enregistré à Diekirch en date du 17 février 2011, sous le référence DIE/2011/1699, que les associés de la prédite société ont pris les résolutions suivantes:

- transfert du siège social de l'ancienne adresse (L-1245 Luxembourg, 45, rue de Bouillon) à la nouvelle adresse (L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande Duchesse Charlotte

- Révocation avec effet au 26 janvier 2011 de l'administrateur, à savoir Monsieur Knut BERTRAM

- Révocation avec effet au 26 janvier 2011 de l'administrateur-délégué, à savoir Madame Anne WOLF

- Nomination en sa qualité d'administrateur de la dite société de Monsieur Roy REDING, né le 17 juillet 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 40, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, avec effet au 26 janvier 2011.

- Nomination en sa qualité d'administrateur-délégué de la dite société de Monsieur Michael RENNIG, né le 4 octobre 1970 à Ottweiler (Allemagne), demeurant à D-66292 Riegelsberg, Pflugscheider Strasse 33.

Redange/Attert, le 23 février 2011.

Pour extrait conforme

Karine REUTER

Le notaire

Référence de publication: 2011035996/26.

(110038639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

Uplux SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7227 Bereldange, 46, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 156.958.

—
L'an deux mil dix, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Alain DUJARDIN, employé, né le 28 août 1956 à Saint-Josse-ten-Noode, Belgique, demeurant à L-7227 Bereldange, 46, rue de la Forêt;

2) Monsieur Xavier FAUQUET, gérant de société, né le 3 février 1959 à Lille, France, demeurant à F-92420 Vaucresson, 13, rue de la Feuillaume;

3) Monsieur Thierry SMETS, employé, né le 1^{er} décembre 1956 à Wilrijk, Belgique, demeurant à L-7244 Bereldange, 31, rue de la Paix;

4) Monsieur Riccardo SIMCIC, retraité, né le 25 mars 1946 à Alessandria d'Egitto, Egypte, demeurant à L-7227 Bereldange, 44, rue de la Forêt;

5) Monsieur Yann DEMARS, gérant de société, né le 3 avril 1963 à Saint-Etienne (France), demeurant à F-01600 Reyrieux, France, 44 Impasse des Prés Villars.

Les comparants 2) à 5) sont ici représentés par Monsieur Alain DUJARDIN, prénommé en vertu de 4 procurations données le 17 décembre 2010.

Lesquelles procurations après avoir été signées «Ne Varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «UPLUX SARL», constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 23 novembre 2010, en cours de publication.

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt mille euros (80.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.- EUR) à cent onze mille euros (111.000.- EUR) par l'émission de huit cents (800) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, souscrites par Monsieur Alain Dujardin (572 parts sociales), Monsieur Thierry Smets (114 parts sociales) et Monsieur Xavier Fauquet (114 parts sociales), toutes libérées en espèces.

Souscription et Libération

Sont alors intervenus aux présentes:

- Monsieur Alain DUJARDIN, préqualifié, lequel déclare souscrire cinq cent soixante-douze (572) parts sociales supplémentaires;
- Monsieur Thierry SMETS, préqualifié, lequel déclare souscrire cent quatorze (114) parts sociales supplémentaires;
- Monsieur Xavier FAUQUET, préqualifié, lequel déclare souscrire cent quatorze (114) part sociales supplémentaires.

Les huit cents (800) parts sociales ainsi souscrites ont été libérées en espèces de sorte que la somme de quatre-vingt mille euros (80.000.- EUR) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de CENT ONZE MILLE EUROS (111.000.- EUR), représenté par MILLE CENT DIX (1.110) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à mille euros (1.000.- EUR).

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. DUJARDIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59136. Reçu: soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Référence de publication: 2011013800/61.

(110016195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

AMP Capital Investors (Angel Trains EU No. 1) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.767.

—
EXTRAIT

En date du 3 mars 2011, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- Prise en compte de la démission de Marjoleine van Oort du poste de gérant de la société avec effet immédiat;
- Nomination de M. Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique), avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, entant que nouveau gérant de la société avec effet immédiat et cela pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 7 mars 2011.

Référence de publication: 2011034166/16.

(110038521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

Cometec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 48.108.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 09 février 2011.

Résolutions:

- Le conseil d'administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 1 rue Joseph Hackin - L-1746 Luxembourg avec effet au 04/02/2011.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011034063/14.

(110036806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

SPI Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 118.746.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend zehn, den siebenundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Pascal LAURENT, Diplom-Ingenieur, geboren in Völklingen, (Bundesrepublik Deutschland), am 2. Februar 1978, wohnhaft in D-66787 Wadgassen, Grockenstraße. 27.

2.- Herr Bernhard LAURENT, Elektroingenieur, geboren in Differten (Bundesrepublik Deutschland), am 16. März 1949, wohnhaft in D-66787 Wadgassen, Am Pfarrgarten 3,

hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Angestellter, berufsansässig in Junglinster, auf Grund einer ihm erteilten privatschriftlichen Vollmacht, welche nach gehöriger „ne varietur“ Signatur, durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Welche Komparenten, handelnd wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

1.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "SPI Consulting, S.à r.l.", (hiernach "die Gesellschaft"), mit Sitz in L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 118.746, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 2. August 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1988 vom 24. Oktober 2006.

2.- Dass das Gesellschaftskapital zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) beträgt, dargestellt durch ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünf und zwanzig Euro (125,- EUR).

3.- Dass die Komparenten die alleinigen Eigentümer aller Anteile der Gesellschaft sind und dass sie im gemeinsamen Einverständnis beschließen die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und den Rechten der Parteien entsprechend aufzulösen.

4.- Dass ein jeder der Gesellschafter die Aktiva und Passiva der Gesellschaft im Verhältnis seiner Beteiligung an der Gesellschaft übernimmt.

5.- Dass sich daraus ergibt, dass die Gesellschaft, mit Wirkung vom heutigen Tage an, definitiv aufgelöst ist und dass die Liquidation abgeschlossen ist.

6.- Dass dem Geschäftsführer volle Entlastung für die Ausübung seines Mandats erteilt wird.

7.- Dass die Geschäftsbücher der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren am früheren Gesellschaftsitz aufbewahrt werden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr sieben hundert fünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2011. Relation GRE/2011/121. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011023199/47.

(110027194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Weekendesk International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 123.885.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Pierre GOFFINET, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société panaméenne WILBARKS MANAGEMENT CORP., ayant son siège social à 53E, Urbanizacion Marbelle, MMG Tower, Piso 16, Panama-City, République de Panama;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "WEEKENDESK INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 370, Route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 123.885, a été constituée suivant acte reçu le 28 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 517 du 3 avril 2007.

II.- Que le capital social de la société anonyme "WEEKENDESK INTERNATIONAL S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représentés par 1.000 (mille) actions de EUR 31,- (trente et un Euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "WEEKENDESK INTERNATIONAL S.A.".

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. GOFFINET, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59966. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011019203/45.

(110021774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Fortis Luxembourg-Vie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 30.415.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 24 février 2011

Les actionnaires de la société Fortis Luxembourg-Vie SA. se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 février 2011.

L'assemblée générale prend acte des lettres de démission avec effet au 1^{er} mars 2011, de M. Dirk Billemon, demeurant 40, Zavelstraat à B- 9500 Geraardsbergen, en sa qualité d'administrateur et de dirigeant agréé de la Compagnie et de M. Bruno Colmant, demeurant Windmolenlaan, 62 B - 1933 Sterrebeek, en sa qualité d'administrateur et accepte ces deux démissions.

L'assemblée ratifie la proposition du Conseil d'administration de désigner comme administrateur avec effet au 1^{er} mars 2011 pour une durée courant jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2012, soit statutairement le 06/04/2012, M. Hans Pletinckx, demeurant, Pauwelstraat 35 B - 9500 Geraardsbergen et M Fabrice Bagne, demeurant, 104 Avenue Victor Hugo à F - 75016 Paris, qui acceptent dès à présent le mandat leurs confié par l'assemblée générale.

Enfin, Mr Steven Braekeveldt signale son changement de domicile légal. Il demeure désormais Museumlaan, 43 à B - 3080 Tervueren

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2011.

Pour la société

Bernard Guillaume

Secrétaire Général

Référence de publication: 2011034081/25.

(110036759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

Forbach Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 119.224.

—
L'an deux mil dix, le vingt-huit décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

SGEA IMMOBILIER S.A., une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.233,

ici représentée par Madame Aurélie WOJAS-ZEIMETH, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 24 décembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société Forbach Invest S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 17 août 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2048 du 2 novembre 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 15 janvier 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 564 du 7 avril 2007;

- Qu'elle a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide d'insérer un nouveau paragraphe à l'article 17 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

"Art. 17. Troisième paragraphe. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) sur recommandation du Conseil, la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand ten, on the twenty-eighth day of December.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

SGEA IMMOBILIER S.A., having its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 96.233,

here represented by Ms Aurélie WOJAS-ZEIMETH, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 24, 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, SGEA IMMOBILIER S.A., prenamed, is the sole actual shareholder of Forbach Invest S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, incorporated by a deed of the undersigned on August 17, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 2048 of November 2, 2006. The articles of Association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on January 15, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 564 of 7 April 2007;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions

Sole resolution

The sole shareholder decides to insert a new paragraph to article 17 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"Art. 17. Third paragraph. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) subject to the proposal of the Board, the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company."

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ONE THOUSAND EURO (1.000.- EUR).

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Signé: A.WOJAS-ZEIMETZ, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59737. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2011.

Référence de publication: 2011014002/91.

(110016410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Royale Neuve VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 152.700,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 144.089.

Extract of the Minutes of the meeting of the Board of Managers held on February 9. 2011

The Managers decide to transfer the registered office of the Company to 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Version française

Extrait du Procès-verbal du Conseil de Gérance tenu le 9 février 2011

Les Gérants décident de transférer le siège social de la Société au 1 rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Copie certifiée conforme

ROYALE NEUVE VII Sarl

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011034125/17.

(110037007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

Ginkgo Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 156.394.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue en date 11 février 2011

En date du 11 février 2011, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Koenraad VAN LOO, né le 26 août 1972 à Bonheiden, Belgique, ayant comme adresse professionnelle: 9 Roeselbergdal, B-3012 Wilsele (Louvain), Belgique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Olivier VANDERIJST, né le 21 octobre 1960 à Leuven, Belgique, ayant comme adresse professionnelle: 13 Avenue Destenay, B-4000 Liège, Belgique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Christian VARIN, né le 18 mai 1947 à Paris, France, ayant comme adresse professionnelle: 2 rue de la Chancellerie, B-1000 Bruxelles, Belgique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Olivier LEFEBVRE, né le 1^{er} octobre 1957 à Bruges, Belgique, ayant comme adresse professionnelle: 755 Chaussée Dinant, Bte 2, B-5100 Namur-Wépion, Belgique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur André AUTRAND

Monsieur Maximilien ROUER

Monsieur Bernard HERMAN

Monsieur Koenraad VAN LOO

Monsieur Olivier VANDERIJST

Monsieur Christian VARIN
Monsieur Olivier LEFEBVRE
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2010.
GINKGO MANAGEMENT S.À R.L.
Signatures

Référence de publication: 2011024163/34.
(110029048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Furuhill Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 121.318.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of December.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FURUHILL INVEST S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines (R.C.S. Luxembourg B 121318), incorporated by deed or Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on October 11, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2370 of December 20, 2006, the articles of incorporation of which have not been amended since.

The meeting is presided over by Mr Sébastien Bombenger, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Christelle Hermant-Domange, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the THREE HUNDRED AND TEN (310) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

- 1.- Decision to put the company into liquidation.
- 2.- Appointment of the Liquidator and definition of its powers.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides a dissolution in anticipation of the company and puts the company into liquidation as of December 29, 2010.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator

GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., having its registered office at L-8308 Capellen, 83, Pafbruch.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FURUHILL INVEST S.A., ayant son siège social à L1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, (R.C.S. Luxembourg B 121318), constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 11 octobre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2370 du 20 décembre 2006, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sébastien Bombenger, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christelle Hermant-Domange, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les TROIS CENT DIX (310) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de mise en liquidation de la Société.

2.- De nommer le Liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter du 29 décembre 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., ayant son siège social à L8308 Capellen, 83, Pafebruch.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. BOMBENGER, C. HERMANT-DOMMANGE, I. MARECHAL-GERLAXHE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2011. Relation: LAC/2011/426. Reçu douze euros. (12.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 janvier 2011.

Référence de publication: 2011014005/103.

(110016431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Dante S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 130.985.

L'an deux mille onze, le vingt janvier.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Madame Anne-Marie PRIMICERI, employée, demeurant professionnellement au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, porteur d'une expédition du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la dite société, tenue par acte du notaire soussigné en date du 30 septembre 2010, acte enregistré à Luxembourg A.C. en date du 1^{er} octobre 2010, LAC/2010/42906 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2692 du 8 décembre 2010.

Laquelle comparante, en vertu des dispositions de la dixième résolution de la dite assemblée selon laquelle "Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'une expédition du présent acte à l'effet de radier l'inscription de la société au Grand Duché de Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription en Italie", a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Que la société à responsabilité limitée "DANTE S.à r.l." alors ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 130985, a été constituée par acte du notaire Martine Schaeffer, en date du 16 août 2007, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2152 du 1^{er} octobre 2007.

II. Que le siège social et statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la dite société a été transféré en Italie à I-00198 Roma, via Giovanni Paisiello n. 15, adoptant ainsi la nationalité italienne et en changeant également la dénomination sociale en "DANTE Società a responsabilità limitata" par décisions de l'assemblée générale extraordinaire, tenue par acte du notaire soussigné en date du 30 septembre 2010, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2692 du 8 décembre 2010.

III. Que la société "DANTE Società a responsabilità limitata" prénommée, a été inscrite au Registro delle Imprese di Roma (Italie) en date du 23 décembre 2010, sous le numéro 97622570584; la preuve en a été fournie au notaire soussigné par la présentation d'un extrait, lequel restera annexé au présent acte.

IV. Que la condition résolutoire reprise dans la onzième résolution de la dite assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2010 ne s'est donc pas réalisée.

V. Que par conséquent la procédure de transfert du siège social est définitivement achevée et que la société sera donc radiée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A-M. PRIMICERI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 janvier 2011. Relation: LAC/2011/3702. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Référence de publication: 2011034236/41.

(110038275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

Fisher Luxembourg Danish Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.341.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of December.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

APOGENT TECHNOLOGIES INC., a Wisconsin corporation, registered with the Wisconsin Secretary of State under number 01504474, with a registered address at 8025 Excelsior Drive, Suite 200, Madison, WI 53717, USA (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Ms Maj N'Diaye, avocat, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given under private sign.

This proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of Fisher Luxembourg Danish Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 104.341 (the "Company"), incorporated on 15 November 2004 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 112 on 8 February 2005.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of forty-two million one hundred fifty thousand Euro (EUR 42,150,000) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, up to an amount of forty-two million one hundred sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 42,162,500) represented by four hundred twenty-one thousand six hundred twenty-five (421,625) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, through the issuance of four hundred twenty-one thousand five hundred (421,500) shares of the Company with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

All of the four hundred twenty-one thousand five hundred (421,500) new shares of the Company have been subscribed by the Sole Shareholder for a total subscription price of two hundred ten million seven hundred forty-four thousand nine hundred forty-four Euro and sixty Eurocent (EUR 210,744,944.60).

The shares so subscribed have been paid up by a contribution in kind consisting in a claim (the "Claim") of the Company towards the Sole Shareholder evaluated at two hundred ten million seven hundred forty-four thousand nine hundred forty-four Euro and sixty Eurocent (EUR 210,744,944.60).

The Claim results from a debt which is known, liquid and due for payment. The total subscription price of two hundred ten million seven hundred forty-four thousand nine hundred forty-four Euro and sixty Eurocent (EUR 210,744,944.60) shall be allocated for an amount of forty-two million one hundred fifty thousand Euro (EUR 42,150,000) to the share capital of the Company and for an amount of one hundred sixty-eight million five hundred ninety-four thousand nine hundred forty-four Euro and sixty Eurocent (EUR 168,594,944.60) to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the above mentioned contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, article 5.1 of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company's share capital is fixed at forty-two million one hundred sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 42,162,500) represented by four hundred twenty-one thousand six hundred twenty-five (421,625) shares in registered form with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each, all subscribed and fully paid-up”.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

APOGENT TECHNOLOGIES INC., une société régie par les lois du Wisconsin, enregistrée auprès du Secretary of State du Wisconsin sous le numéro 01504474, ayant une adresse au 8025 Excelsior Drive, Suite 200, Madison, WI 53717, USA (l'«Associé Unique»),

dûment représenté par Mlle Maÿ N'Diaye, Avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le comparant est l'Associé Unique de Fisher Luxembourg Danish Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant un capital social de 12.500 EUR, et son siège social au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 104.341 (la «Société») constituée le 15 novembre 2004 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx publié le 8 février 2005 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 112.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-deux millions cent cinquante mille euros (42.150.000 EUR) de façon à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune, à un montant de quarante-deux millions cent soixante-deux mille cinq cents euros (42.162.500 EUR) représenté par quatre cent vingt et un mille six cent vingt-cinq (421.625) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune, par l'émission de quatre cent vingt et un mille cinq cents (421.500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune.

L'ensemble des quatre cent vingt et un mille cinq cents (421.500) nouvelles parts sociales de la Société a été souscrit par l'Associé Unique pour un prix total de souscription de deux cent dix millions sept cent quarante-quatre mille neuf cent quarante quatre euros et soixante centimes (210.744.940,60 EUR).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été payées par un apport en nature consistant en une créance (la «Créance») de la Société envers l'Associé Unique évaluée à deux cent dix millions sept cent quarante-quatre mille neuf cent quarante quatre euros et soixante centimes (210.744.940,60 EUR).

La Créance résulte d'une dette certaine, liquide et exigible.

Le prix total de souscription de deux cent dix millions sept cent quarante-quatre mille neuf cent quarante quatre euros et soixante centimes (210.744.940,60 EUR) est alloué pour un montant de quarante-deux millions cent cinquante mille euros (42.150.000 EUR) au capital social de la Société et pour un montant de cent soixante huit millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quarante-quatre euros et soixante centimes (168.594.944,60 EUR) au compte de prime d'émission.

La preuve de l'existence de la valeur de l'apport mentionné ci-dessus a été produite devant le notaire soussigné.

Second résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié et se lit désormais comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quarante-deux millions cent soixante-deux mille cinq cents euros (42.162.500 EUR) représenté par quatre cent vingt et un mille six cent vingt-cinq (421.625) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. N'DIAYE, J ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 3 janvier 2011. Relation: LAC/2011/137. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur pp. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012902/120.

(110015203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

DDS, Diamond Drivers Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 490, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 154.895.

L'an deux mille onze, le dix février.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Fabio CAMILOTTO, né le 16 octobre 1972 à Liège (Belgique), demeurant à B-4520 Wanze, rue Mâles Vignes (ANT) 29 bte3 (Belgique).

2) Monsieur Silvano CAMILOTTO, né le 22 janvier 1948 à Polo Di Piave (Italie), demeurant à B-4400 Flemalle, rue Jules Beaumont 35 (Belgique).

3) Madame Dina DALL'ANTONIA, née le 31 octobre 1949 à Fontanelle (Italie), demeurant à B-4400 Flemalle, rue Jules Beaumont 35 (Belgique).

Les comparants sub 2) et 3) sont ici représentés par Monsieur Fabio CAMILOTTO, préqualifié, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "DIAMOND DRIVERS SERVICES", en abrégé "DDS", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 154895, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2044 du 30 septembre 2010;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société (les "Associés") et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution

Les Associés décident de transférer le siège social de Wiltz à L-1940 Luxembourg, 490, route de Longwy, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent soixante euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. CAMILOTTO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 février 2011. LAC/2011/6995. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011022371/42.

(110027373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

MBB Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 115.085.

L'an deux mille dix, le seize décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Elena SANTA VICCA, employée privée, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme MBB HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, R.C.S. Luxembourg numéro B115085, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1155 du 14 juin 2006,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 26 novembre 2010; un extrait du procès-verbal de ladite réunion est resté annexé au projet de fusion ci-après mentionné.

MBB HOLDING S.A., préqualifiée, représentée comme ci-avant, agissant comme actionnaire unique de la société anonyme E.C.I CONSULTING S.A., ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon, R.C.S. Luxembourg numéro B144275, constituée à Paris (France) le 5 mai 1972, et dont le siège social a été transféré à Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 342 du 17 février 2009,

avec un capital social de deux cent mille euros (200.000,- EUR), représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR),

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Qu'en application des articles 278 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales, la société anonyme MBB HOLDING S.A. prédésignée, a fusionné avec la société anonyme E.C.I CONSULTING S.A., prédésignée, par absorption de cette dernière conformément au projet de fusion passé par acte du notaire instrumentant en date du 2 juillet 2009, et publié au Mémorial C numéro 1379 du 17 juillet 2009.

II. - Que cette fusion a été réalisée suivant les prescriptions de l'article 279 de la loi susvotée et qu'aucune assemblée générale d'approbation n'est nécessaire, aucun actionnaire des sociétés concernées n'ayant requis de convocation d'assemblée et la fusion s'opérant de plein droit par l'écoulement du délai d'un mois à dater de la publication au Mémorial du projet de fusion.

III.- Que par conséquent, la fusion de trouve réalisée, entraînant de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante et la dissolution de la société absorbée E.C.I CONSULTING S.A..

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations du présent acte s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Elena SANTAVICCA, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2010. Relation GRE/2010/4652. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 février 2011.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2011019328/48.

(110022541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Bocaril S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 25.418.

L'an deux mille dix, le trente décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BOCARIL S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 412 F route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 25418 constituée suivant acte reçu en date du 8 janvier 1987 pardevant Maître Frank Baden, publié au Mémorial C numéro 95 du 11 avril 1987, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Frank baden, le 16 janvier 2008 publié au Mémorial C numéro 771 du 31 mars 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Flora Gibert, employée privée à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mme. Rachel Uhl, employée privée à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 310 actions représentant l'intégralité du capital social sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant jusqu'à la date de la mise en liquidation.

4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme liquidateur:

Merlis S. à r.l. ayant son siège social à L-2086 Luxembourg 412 F route d'Esch, R.C.S. Luxembourg B 111320.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise..

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, pour la période allant jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 janvier 2011. Relation: LAC/2011/638. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011014875/61.

(110018077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2011.

Ravago S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 88.948.

In the year one thousand ten, on the thirtieth day of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "RAVAGO S.A.", a "société anonyme", stock company having its registered office at Luxembourg, 16, rue Notre-Dame, R.C.S. Luxembourg section B number 88.948, incorporated by deed established on the 26 August 2002, published in the Memorial C number 1543 of the 25 October 2002.

The meeting is presided by Mister Benoît Parmentier, with professional address in Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Aristide Regal, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 446.480 (four hundred and forty six thousand four hundred and eighty) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Cancellation of recently repurchased 41,838 shares without capital reduction by cancellation of the reserve for own shares up on redemption of such shares pursuant to Article 69-2 (2) of the Act on commercial companies;

2. Amendment of Article 3 paragraph 1 of Article of Incorporation to read as follows:

“The capital is set at EUR 368,254,177.15 (three hundred sixty-eight million two hundred fifty-four thousand one hundred seventy-seven fifteen hundred euro), divided into 404,642 (four hundred and four thousand six hundred forty-two) Shares with no par value fully paid.”

3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

Sole resolution:

The meeting decides to cancel 41,838 self owned by the Company by cancellation of the reserve for own shares at due concurrence.

The meeting decides to amend Article 3 paragraph 1 of Article of Incorporation to read as follows:

“The capital is set at EUR 368,254,177.15 (three hundred sixty-eight million two hundred fifty-four thousand one hundred seventy-seven fifteen hundred euro), divided into 404,642 (four hundred and four thousand six hundred forty-two) Shares with no par value fully paid.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about one thousand four hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «RAVAGO S.A.», ayant son siège social à Luxembourg, 16, rue Notre-Dame, R.C.S. Luxembourg section B numéro 88.948, constituée suivant acte reçu le 26 août 2002, publié au Mémorial C numéro 1543 du 25 octobre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoît Parmentier, demeurant professionnellement à Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mme Flora Gibert demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les quatre cent quarante six quatre-vingt (446.480) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Annulation des 41.838 actions propres récemment rachetées par la société sur elle-même sans réduction du capital mais par annulation de la réserve pour actions propres constituée lors du rachat de ces actions propres conformément à l'article 69-2 (2) de la loi sur les sociétés commerciales;

2. Modification de l'article l'article 3 alinéa 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 368.254.177,15 (trois cent soixante-huit million deux cent cinquante-quatre mille cent soixante-dix-sept euro quinze cents), divisé en 404.642 (quatre cent quatre mille six cent quarante-deux) actions sans valeur nominale entièrement libérées.»

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique:

L'assemblée décide d'annuler les 41.838 actions propres que la société détient sur elle-même sans réduction du capital mais par annulation de la réserve pour actions propres constituée lors du rachat de ces actions propres conformément à l'article 69-2 (2) de la loi sur les sociétés commerciales;

L'assemblée décide de modifier l'article l'article 3 alinéa 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 368.254.177,15 (trois cent soixante-huit million deux cent cinquante-quatre mille cent soixante-dix-sept euro quinze cents), divisé en 404.642 (quatre cent quatre mille six cent quarante-deux) actions sans valeur nominale entièrement libérées.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital s'élève à environ mille trois cents Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: B. PARMENTIER, A. REGAL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011. Relation: LAC/2011/127. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011014241/98.

(110016780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Lacka, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 158.317.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société «MAZE» Sàrl, ayant son siège social au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-110.554.

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «LACKA».

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

La prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de droits intellectuels et de licences y rattachées.

La société peut également prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) divisé en CENT (100) parts sociales sans valeur nominale, réparties comme suit:

| | |
|--|-----|
| La société «MAZE» Sarl, préqualifiée | 100 |
| TOTAL: CENT parts | 100 |

Toutes les parts ont été libérées par un versement en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la disposition de la société, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices.

Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession, les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayant-droits ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille trois cents Euros (1.300.- EUR).

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante, pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale et a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi au 75, Parc d'Activités, L-8308 Mamer/Capellen, Grand-duché de Luxembourg.
- 2.- Le nombre de gérant est fixé à un.
- 3.- L'assemblée générale désigne en tant que gérant unique, pour une durée indéterminée:

La société «SEREN» Sàrl, ayant son siège social au 75, parc d'activités, L-8308 Capellen et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-110.588.

La société sera valablement engagée par la signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58417. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): p.d. T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Référence de publication: 2011013664/115.

(110015705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

Blaser et Schott Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3321 Berchem, 32, rue Méckenheck.

R.C.S. Luxembourg B 134.653.

L'an deux mille onze, le quatre février.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) Monsieur Benjamin Marie Joseph SCHOTT, architecte, né à Thionville (France) le 2 octobre 1972, demeurant à F57100 Thionville (France), 4, route de Guentrange.

2) Monsieur Jean-Marc Jules René BLASER, architecte, né à Metz (France) le 18 juillet 1952, demeurant à F-57000 Metz (France), 33, rue Charles Pêtre.

Lesquels comparants déclarent être associés respectivement gérants de la société à responsabilité limitée "BLASER ET SCHOTT LUXEMBOURG S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-4081 Esch-sur-Alzette, 5, rue Dicks, société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 167 22 janvier 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 134653.

Ensuite les comparants, agissant en leurs dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-4081 Esch-sur-Alzette, 5, rue Dicks, à L-3321 Berchem, 32, rue Méckenheck, à compter du 1 février 2011 et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le siège social est établi à Berchem (commune de Roeser). Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présente article".

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: B.M.J.Schott, J.-M.J.R.Blasler, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 février 2011. Relation: EAC/2011/1699. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 8 février 2011.

Référence de publication: 2011019450/40.

(110023434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Koremar, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.842.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the tenth day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

The company GREEN OCEAN LIMITED, with its registered office at Room 2803, 28th Floor, Universal Trade Center, 3-5 Arbuthnot Road, Central, Hong Kong (China),

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr. Alain THILL, pre-named, declared and requested the notary to act:

1) That the public limited holding company KOREMAR, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 38842, has been incorporated by deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing then in Mersch (Grand-Duchy of Luxembourg), and now in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on December 6, 1991, published in the Mémorial C number 210 of May 19, 1992, and whose articles of association have been amended by deed under private seal, documenting the adoption of the Euro as currency of the capital, on December 21, 2001, published in the Mémorial C number 749 of May 16, 2002 (the "Company").

2) That the corporate capital of public limited holding company KOREMAR presently amounts to forty thousand nine hundred and two Euro and forty three Cent (EUR 40,902.43.-) represented by one thousand six hundred and fifty (1,650) shares without a nominal value.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

9) That full and entire discharge is granted to the board of directors and to the supervisory auditor for the performance of their assignment.

10) That all the shares of the dissolved Company have been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix décembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

La société GREEN OCEAN LIMITED, avec siège à Room 2803, 28th Floor, Universal Trade Center, 3-5 Arbuthnot Road, Central, Hong Kong (Chine),

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, domicilié professionnellement à L-6130 Luxembourg, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Alain THILL, pré-nommé, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme holding KOREMAR, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 38842, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 6 décembre 1991, publié au Mémorial C numéro 210 du 19 mai 1992, et dont les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé, documentant l'adoption de l'Euro comme devise du capital, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 749 du 16 mai 2002 (la "Société").

2) Que le capital social de la société anonyme holding KOREMAR s'élève actuellement à quarante mille neuf cent deux Euros et quarante-trois Cents (EUR 40.902,43) représenté par mille six cent cinquante (1.650) actions sans désignation de valeur nominale.

3) Que la comparante est l'actionnaire unique de la Société.

4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif connu et inconnu actuellement de la Société dissoute.

7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leurs mandats.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2010. Relation: GRE/2010/4511. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 22 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012193/104.

(110013856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Alama Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 118.409.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-huit décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Romain THILLENS, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg ,
"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Marc RECTON, demeurant à Lauris (F-84630), Le Pigeonnier de la Grande Bastide;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui ayant été délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "ALAMA EUROPE S.A.", ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 118.409, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-duché de Luxembourg), le 09 août 2006, publié au Mémorial C numéro 1829 du 29 septembre 2006.

II.- Que le capital social de la société anonyme "ALAMA EUROPE S.A.", pré désignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "ALAMA EUROPE S.A."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution avec effet immédiat de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. THILLENS, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59947. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011019406/46.

(110022625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Southwestern Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 116.713.

L'an deux mil dix, le vingt-sept décembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOUTHWESTERN INVESTMENTS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 3 rue des Bains, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 19 mai 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1454 du 28 juillet 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb(B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Me Véronique DE MEESTER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Introduction d'un capital autorisé d'un montant de EUR 4.000.000 et pouvoir à conférer au conseil d'administration de réaliser le capital autorisé par l'émission d'obligations convertibles ainsi que par la conversion en capital des obligations émises dans le cadre de l'emprunt obligataire datant du 15 janvier 2009, sans réserver aux anciens actionnaires un droit de souscription préférentiel;

2) Modification de l'article 6 des statuts pour l'adapter aux décisions prises;

3) Renouvellement des membres du Conseil d'administration.

4) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

5) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'au vu de l'ordre du jour, l'accord préalable de l'assemblée générale des obligataires n'est pas requise, conformément à l'article 67-1 (3) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions qui suivent après avoir entendu l'exposé du Président:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'Article 32-3 (5) décide d'instaurer un capital autorisé d'un montant de EUR 4.000.000 (QUATRE MILLIONS d'EUROS) avec émission d'actions nouvelles et donne autorisation au conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

Ce rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura la teneur suivante:

Version Française:

« Art. 6. Augmentation de Capital.

6.1. Le capital autorisé est fixé à EUR 4.000.000 (QUATRE MILLIONS d'EUROS).

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

Version anglaise:

" Art. 6. Increase of Capital.

6.1. The authorized capital is set at EUR 4,000,000.- (four million Euros).

6.2. The authorized and the subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

6.3. Furthermore the Board of Directors is authorized to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital. The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any

duly authorized Director or officer of the Corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.4. Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Madame Véronique De Meester, avocat à la Cour, née à Ixelles (B), le 24 mai 1955, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg;

- La société MEISTOR BETEILIGUNGEN S.A., ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, ayant pour représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission Me Véronique DE MEESTER, avocat, née à Ixelles (B) le 24 mai 1955, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains;

- Monsieur Sylvain Elias, avocat à la Cour, né à Etterbeek (Belgique) le 2 novembre 1981 et demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs viendra à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2015.

L'assemblée décide de révoquer Me Antoine LANIEZ de sa fonction d'administrateur et décide de lui donner décharge.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, la société FIDUS GESTION S.A., ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 3 rue des Bains, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 55098.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2015.

Cinquième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour en faire tous dépôts ou publication qu'il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Coûts

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société ou dont elle est responsable du présent acte, est approximativement de MILLE EUROS (1.000 EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, celles-ci, connues du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ont signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, V. DE MEESTER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59732. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Référence de publication: 2011014275/118.

(110016379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Sittler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.348.

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth of January;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

"Richmond West S.à r.l.", a private limited liability company, having its registered office at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 152460 ("Richmond West"),

here represented by Mr. Christian DOSTERT, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "Sittler S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46, Avenue J.F. Kennedy, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 157348, has been incorporated by deed of the undersigned notary, on December 3, 2010, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- That the appearing party is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the Company and that it has taken, through its proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner decides to suppress the indication of the par value of the five hundred (500) representative shares of the corporate capital.

Second resolution

The Sole Partner decides, with retroactive effect on December 4, 2010, to change the currency of the corporate capital, actually fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), and to express it henceforth in Pound Sterling, in accordance with the exchange rate available on OANDA website on December 4, 2010, rounded at ten thousand six hundred Pound Sterling (10,600.- GBP).

Third resolution

The Sole Partner decides:

- to adopt twenty-five Pound Sterling (25.- GBP) as nominal value for each share, and
- to replace the current five hundred (500) shares without designation of the nominal value against four hundred twenty-four (424) shares with a nominal value of twenty-five Pound Sterling (25.- GBP) each.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing, the Sole Partner decides to amend the article 6 of the articles of association in order to give it the following wording:

" **Art. 6.** The corporate capital is set at ten thousand six hundred Pound Sterling (10,600.- GBP), divided into four hundred twenty-four (424) shares with a nominal value of twenty-five Pound Sterling (25.- GBP) each."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treize janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

"Richmond West S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B152460 ("Richmond West"),

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Sittler S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46, Avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 157348, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 3 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle ("Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de supprimer la valeur nominale des cinq cents (500) parts sociales représentatives du capital social.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide, avec effet rétroactif au 4 décembre 2010, de convertir la devise d'expression du capital social, actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), pour l'exprimer dorénavant en Livres Sterling, sur base du taux de change disponible sur le site internet OANDA le 4 décembre 2010, arrondi à dix mille six cents Livres Sterling (10.600,- GBP).

Troisième résolution

L'Associée Unique décide:

- d'adopter vingt-cinq Livres Sterling (25,- GBP) comme valeur nominale pour chacune des parts sociales, et
- de remplacer les cinq cents (500) parts sociales existantes sans désignation de valeur nominale contre quatre cent vingt-quatre (424) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (25,- GBP) chacune.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital sociale est fixé à dix mille six cents Livres Sterling (10.600,- GBP), divisé en quatre cent vingt-quatre (424) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (25,- GBP) chacune."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 janvier 2011. LAC/2011/3101. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 26 janvier 2011.

Référence de publication: 2011014268/102.

(110017029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Element Six Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 99.628.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la société en date du 3 mars 2011:

- Olivier Bernard, ayant pour adresse 9, rue Sainte Zithe, 2763 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie A avec effet immédiat et ce pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011034253/13.

(110038044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

Consortium International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 85.133.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le cinq janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Giancarlo CERVINO, né à Catania (Italie), le 6 décembre 1967, demeurant à CH-6900 Lugano, Via Curti (Suisse),

ici représenté par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme CONSORTIUM INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, R.C.S. Luxembourg numéro B 85133, a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 558 du 10 avril 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme CONSORTIUM INTERNATIONAL S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

III.- Que le comparant est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société CONSORTIUM INTERNATIONAL S.A..

IV.- Que l'activité de la société CONSORTIUM INTERNATIONAL S.A. ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme CONSORTIUM INTERNATIONAL S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 janvier 2011. Relation GRE/2011/357. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 8 mars 2011.

Référence de publication: 2011034227/52.

(110038223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.